
Résumé

Produit financier : Natural Capital Fund II A SCSp (la « **Société NC Fund** »), Natural Capital Fund II Agriculture SCSp (la « **Société Agriculture** ») et, dès sa constitution, Natural Capital Fund II Forestry SCSp (la « **Société Forestry** »), conjointement avec la Société NC Fund, la Société Agriculture et tout véhicule parallèle ou nourricier y afférent, le « **Fonds** »)

L'objectif d'investissement du Fonds est d'offrir aux investisseurs un accès à des projets de capital naturel, générant des rendements, un impact et la possibilité d'investir à grande échelle. Le Fonds sera structuré sous la forme de trois sociétés en commandite spéciale luxembourgeoises ou plus, qui ont été ou seront constituées aux fins suivantes :

- investir dans des projets de capital naturel, y compris des investissements dans l'agriculture et la sylviculture durables à grande échelle ainsi que les opportunités qui leur sont accessoires ou connexes (p. ex., la Société NC Fund) ;
- investir uniquement dans l'agriculture durable à grande échelle et les opportunités qui lui sont accessoires ou connexes, aux côtés de la Société NC Fund (p. ex., la Société Agriculture) ; ou
- investir uniquement dans la sylviculture durable à grande échelle et les opportunités qui lui sont accessoires ou connexes, aux côtés de la Société NC Fund (p. ex., la Société Forestry).

Le Fonds cherchera à investir dans des actifs de capital naturel qui contribuent aux objectifs d'impact suivants :

- Climat : Soutenir la transition vers une économie bas carbone et résiliente face au changement climatique en favorisant la séquestration du carbone, réduisant les émissions et renforçant la résilience face aux risques climatiques ;
- Biodiversité : Protéger et restaurer les écosystèmes afin de préserver la biodiversité, maintenir et améliorer les services écosystémiques et renforcer la connectivité à travers les paysages ;
- Eau : Promouvoir l'utilisation responsable de l'eau, protéger les zones riveraines, soutenir les services écosystémiques liés à l'eau douce et mettre en œuvre une technologie d'irrigation efficace ;
- Sol : Améliorer la santé des sols en minimisant les perturbations, renforçant la couverture du sol et maintenant des racines vivantes ; et
- Personnes : Promouvoir des pratiques d'emploi équitables et des conditions de travail sûres, tout en créant des emplois locaux et en bénéficiant davantage à la collectivité au travers de l'approvisionnement local et des partenariats,

ensemble, les « **Objectifs d'impact** ».

Le Fonds mesurera la réalisation des Objectifs d'impact, tout en veillant à ce que le Fonds ne porte pas préjudice de manière significative à aucun objectif d'investissement durable environnemental ou social, dans chaque cas, par référence à certains indicateurs de durabilité.

Il est prévu que 100 % des investissements réalisés par le Fonds seront considérés comme des investissements durables selon les critères et procédures que le Fonds applique et tels que définis par l'article 2(17) du Règlement (UE) 2019/2088 (« **SFDR** »). Le Fonds ne prend aucun engagement quant à

l'alignement de ses investissements avec le Règlement (UE) 2020/852 (le Règlement « **Taxonomie UE** »).

Le Fonds appliquera le cadre du Système de gestion ESG et d'impact de Climate Asset Management Limited (« **CAM** ») (« **SG ESGI** »), établi afin de : (i) identifier et gérer les risques de durabilité significatifs ; ainsi que (ii) sélectionner et gérer les investissements visant à atteindre des objectifs durables conformément au Cadre de mesure et de gestion de l'impact du Fonds (« **Cadre MGI** »), qui fait partie du SG ESGI global. Le SG ESGI fournit des procédures et outils permettant d'identifier, évaluer et gérer les risques et impacts significatifs tout au long du cycle de vie de l'investissement, depuis l'approvisionnement et la due diligence jusqu'à la gestion et le suivi continu du portefeuille.

Les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité sont pris en compte lors du processus de due diligence et de sélection des investissements, puis surveillés pendant toute la durée de vie de l'investissement.

Le Fonds surveille activement la réalisation de ses objectifs environnementaux via des rapports réguliers, un suivi à distance, des visites sur place et des évaluations par des tiers.

Le Fonds examine régulièrement les méthodologies et données qu'il utilise afin d'évaluer et suivre la réalisation des objectifs environnementaux et cherche continuellement à améliorer la manière dont elles sont appliquées.

Aucun indice de référence n'a été désigné aux fins de la réalisation de l'objectif d'investissement durable.
